

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Votants : 28

Date de la convocation : 23 juin 2026

Delib20260811

**Séance du
29 juin 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle , M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie

Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260811

OBJET : Recrutement d'un agent vacataire dans le cadre des sorties organisées par l'espace de vie sociale (l'espace Cormel'lien)

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la programmation estivale de l'Espace Cormel'lien, la Commune organise plusieurs sorties à destination des habitants.

Afin d'assurer le bon déroulement de ces activités, notamment l'encadrement et l'accompagnement des participants lors des déplacements et des visites, il est nécessaire de recourir à une personne chargée d'une mission ponctuelle d'accompagnement.

Considérant que les missions confiées présentent un caractère spécifique, ponctuel et discontinu dans le temps, et qu'elles correspondent à un besoin non permanent de la collectivité, il est proposé de recruter un agent vacataire.

Le vacataire sera chargé notamment :

- d'accompagner les groupes lors des sorties culturelles organisées par l'Espace de Vie Sociale,
- de veiller à l'accueil, à l'information et à la sécurité des participants,
- d'assurer le lien entre les participants, les organisateurs et les différents intervenants,
- de contribuer au bon déroulement logistique des sorties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de créer un emploi de vacataire pour assurer l'accompagnement des participants aux sorties culturelles organisées dans le cadre de la programmation estivale de l'Espace de Vie Sociale (Espace Cormel'lien) ;
- que cet emploi est destiné à répondre à un besoin ponctuel et limité dans le temps ;
- de fixer la rémunération brute de la vacation sur la base des montants horaires suivants :

	Taux horaire jour	Taux horaire dimanche ou jour férié	Taux horaire de nuit
Vacation	16.27	27.11	32.54

- de préciser que la rémunération sera calculée sur la base des heures effectivement réalisées et validées par la collectivité ;
- de préciser que les modalités de recrutement s'effectueront par contrat de vacation ;

Exécutoire le 29/07/2026

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges afférentes seront inscrits au budget communal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN